

DÉPARTEMENT
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT LE 1^{er} octobre (01/10/2020)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 25 septembre, sous la présidence de Monsieur Romain LOPEZ, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ETAIENT PRESENTS :

M. Romain LOPEZ, **Maire**,

M. Luc PORTES, M. Jérôme POUGNAND, Mme Claudine MATALA, M. Pierre PUCHOUAU, Mme Stéphanie GAYET, M. Guy LOURMEDE, Mme Sophie LOPEZ, **Adjoints**,
Mme Danièle SCHATTEL, Mme Nicole LAFFINEUR, Mme Pierrette ESQUIEU, Mme Danièle PAPUGA, M. Robert POMAREDE, M. Georges SEGARD, Mme Marie-Line DESCAMPS, Mme Arlette CAZORLA, M. Philippe GARCIA, M. Philippe LERMINEZ, M. Jean-Christophe THIERS, Mme Anne-Marie DUPONT, M. Frédéric GENRIES, Mme Jessie COTINET, Mme Laureen GONZALEZ, M. Soufiane ACHCHTOUI, M. Robert DUPARC, M. Jean-Claude LORENZO, M. Franck BOUSQUET, Mme Marie CAVALIE, Mme Estelle HEMMAMI, **Conseillers Municipaux**.

ETAIENT REPRESENTES :

Mme Any DELCHER, **Adjoint**,

M. Bernard MOUILLERAC (représenté par Madame Claudine MATALA), M. Michel ALBERGUCCI (représenté par Monsieur Jérôme POUGNAND), **Conseillers Municipaux**.

ETAIT EXCUSE :

M. Ignace VELA, **Conseiller Municipal**.

Madame MATALA est nommée secrétaire de séance.

13 – 01 octobre 2020

13. Délibération portant création d'un emploi d'Auxiliaire de Vie de Loisirs (AVL) 28 h/semaine pendant les temps périscolaires et extrascolaires

Rapporteur : Monsieur PORTES.

Vu la Loi n° 75-534 du 30 juin 1975 d'orientation en faveur des personnes handicapées,

Vu la loi n°2005-102 du 11 février 2005 sur l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées,

Vu la convention internationale relative aux droits des personnes handicapées,

Vu l'article 23 de la convention internationale relative aux droits de l'enfant,

Considérant que dans le cadre du projet d'inclusion, des enfants en situation de handicap et en difficulté sont accueillis et accompagnés sur les structures périscolaires et extrascolaires municipales de la ville de Moissac.

Considérant que l'accueil de certains de ces enfants nécessite un accompagnement individuel ou collectif indépendant de l'équipe d'encadrement.

Considérant que pour que ces accueils se fassent dans les meilleures conditions et en accord avec les familles, les dates et heures de présence de ces enfants sur les structures municipales sont convenues à l'avance.

Considérant que la ville doit recruter des Auxiliaires de Vie de Loisirs afin de rendre efficient le travail d'inclusion des enfants en situation de handicap,

Considérant que les besoins et les demandes des familles sont croissants.

Considérant que le volume horaire nécessaire pour couvrir entièrement l'année 2020 est établi à 2200 heures.

Considérant qu'un poste à 28h/semaine serait intégré directement dans les 2200 heures allouées par la collectivité chaque année.

Nombre de postes	Qualité	Nombre d'heures	Période de recrutement
1 poste 28h/semaine	Agent Social Echelon 1- Indice majoré 327	1454 heures/an	Vacances d'hiver Vacances de Printemps Vacances d'été (Juillet et Août) Vacances d'automne Mercredis périscolaires Accueils périscolaires élémentaires et maternels

Considérant que la ville a répondu à l'appel à projet de la C.A.F du Tarn et Garonne dans le cadre de « fonds publics et territoire » sur l'axe 1 et qu'elle a obtenu une subvention de 25500 Euros pour l'année 2020.

Considérant que la municipalité va effectuer le bilan de l'année 2020 auprès de la CNAF et répondre au nouvel appel à projet pour l'année 2021 qui va permettre le versement d'une nouvelle subvention au titre de l'année 2021.

Considérant que le service ressources et accompagnement de la ville est labellisé REAAP (Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement à la parentalité) et à ce titre a obtenu une subvention de 3000 Euros pour l'année 2019.

Considérant que le service ressources et accompagnements a effectué le bilan de l'année 2019 auprès de la labélisation REAAP et a répondu au nouvel appel à projet pour l'année 2020 ce qui va permettre le versement d'une nouvelle subvention.

Dans ce cadre, Monsieur le Maire, soumet à l'approbation du Conseil Municipal la nécessité de créer cet emploi à 28h/semaine afin de permettre l'accueil et l'accompagnement de ces enfants pendant les temps périscolaires et extrascolaires de la commune de Moissac.

Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

APPROUVE la création de l'emploi précité aux conditions susvisées.

Pour copie conforme

Moissac le 05 octobre 2020

Le Maire,


Romain LOPEZ

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter

De la transmission en préfecture le :

De sa publication et/ou notification le :